

**Conseil économique et social**

Distr. générale

21 décembre 2023

Français

Original : anglais

**Commission économique pour l'Afrique**  
**Comité d'experts de la Conférence des ministres**  
**africains des finances, de la planification et du**  
**développement économique**  
Quarante-deuxième réunion

Victoria Falls (Zimbabwe) (hybride), 28 février-  
1<sup>er</sup> mars 2024

Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*

**Présentation du thème de la cinquante-sixième**  
**session de la Commission économique pour**  
**l'Afrique**

**Commission économique pour l'Afrique**  
**Conférence des ministres africains des**  
**finances, de la planification et du**  
**développement économique**  
Cinquante-sixième session

Victoria Falls (Zimbabwe) (hybride), 4 et 5 mars  
2024

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*\*

**Dialogue sur le thème de la cinquante-sixième**  
**session de la Commission économique pour**  
**l'Afrique**

**Document thématique****Financer la transition vers des économies vertes  
inclusives en Afrique : impératifs, possibilités et  
moyens d'action****I. Objectif**

1. L'Afrique fait face à des obstacles persistants qui entravent sa marche vers le développement durable. À mi-parcours de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), le continent n'est pas sur la bonne voie pour satisfaire la plupart des indicateurs, et a même régressé dans certains domaines. En ce qui concerne l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, le premier Plan décennal de mise en œuvre vient de s'achever ; des résultats ont bien été obtenus dans certains domaines, mais des lacunes subsistent dans d'autres. Le présent document thématique fait ressortir les impératifs, les possibilités et les moyens d'action pour la transition vers des économies vertes et inclusives en Afrique, conformément à la Déclaration politique du Sommet sur les objectifs de développement durable, ainsi qu'à la Déclaration de Nairobi sur les changements climatiques et à l'Appel à l'action du Sommet africain sur le climat qui s'est tenu en septembre 2023, dans le but de contribuer à la réalisation des sept aspirations du deuxième Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Il enrichira les travaux de la quarante-deuxième réunion du Comité d'experts et de la cinquante-sixième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, à partir desquels seront formulées des positions africaines communes pour le Sommet de l'avenir. C'est dans ce contexte que la cinquante-sixième session se tiendra sur le thème : « Financer la transition vers des

\* E/ECA/COE/42/1.

\*\* E/ECA/CM/56/1.



économies vertes inclusives en Afrique : impératifs, possibilités et moyens d'action ».

## II. Impératifs du financement de la transition vers des économies vertes inclusives en Afrique

### A. Le déficit de financement des objectifs de développement durable

2. Le *World Investment Report* (Rapport sur l'investissement dans le monde) de 2023 met en exergue le déficit d'investissement annuel grandissant qui entrave la marche des pays en développement vers les objectifs de développement durable d'ici à 2030. Les insuffisances actuelles représentent plus de 4 000 milliards de dollars des États-Unis par an, soit une forte hausse par rapport aux 2 500 milliards de dollars manquants en 2015, l'année où les objectifs du Programme 2030 ont été définis<sup>1</sup>. Selon la voie choisie, le coût annuel de la réalisation des objectifs pour les pays en développement entre 2023 et 2030 varie entre 6,9 et 7,6 billions de dollars<sup>2</sup>. Les flux d'investissement dans les infrastructures et les principaux secteurs porteurs sont toutefois très limités. Selon le rapport *World Energy Investment 2023* (Investissements énergétiques dans le monde), sur les quelque 10 000 milliards de dollars investis dans les technologies énergétiques propres au niveau mondial entre 2015 et 2022, seuls 211 milliards l'ont été en Afrique (soit à peu près 2 %) <sup>3</sup>. La transition vers les énergies propres en Afrique nécessitera un investissement annuel d'environ 190 milliards de dollars sur la période 2026-2030<sup>4</sup>. La concrétisation des contributions déterminées au niveau national des pays africains demandera près de 3 000 milliards de dollars de financement conditionnel et inconditionnel d'ici à 2030, somme qui est proche d'une année entière du produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique en termes courants<sup>5</sup>. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) estime que, pour réaliser des progrès notables en matière d'accès à l'électricité, la capacité installée en Afrique doit doubler pour atteindre au moins 500 GW en 2023, et être multipliée par cinq d'ici à 2025. Une telle croissance requerrait des investissements de l'ordre de 500 milliards de dollars et de 2 000 milliards de dollars d'ici à 2030 et 2050, respectivement<sup>6</sup>.

3. Les dépenses effectivement consacrées à la réalisation des objectifs en Afrique sont inférieures aux montants nécessaires. L'insuffisance des mesures prises pour réaliser les objectifs se traduit par un cercle vicieux : le déficit d'investissement augmente la vulnérabilité aux risques, laquelle aggrave les incidences de ces risques, incidences qui restreignent à leur tour la marge de manœuvre budgétaire, ce qui, en fin de compte, entraîne une hausse des coûts de financement et des déficits d'investissement.

---

<sup>1</sup> *World Investment Report 2023* (publication de l'ONU, 2023).

<sup>2</sup> Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, *The costs of achieving the sustainable development goals*.

<sup>3</sup> Agence internationale de l'énergie, *World Energy Investment 2023* (Paris, 2023).

<sup>4</sup> *Ibid.*, *Africa Energy Outlook 2022* (Paris, 2023).

<sup>5</sup> Commission économique pour l'Afrique, *The 'SDG7 Initiative for Africa': accelerating clean energy investments for access and climate ambition in Africa*, document préparé pour la troisième édition du Forum des entreprises africaines (*Africa Business Forum*), Addis-Abeba, février 2020.

<sup>6</sup> CEA, *What constitutes a just and equitable transition for Africa? Who defines it? Opportunities and challenges*, document présenté lors des quatrièmes Pourparlers sur le climat en Afrique, Maputo, juillet 2022.

## B. Déficit dans le financement de l'action climatique

4. Les changements climatiques menacent grandement la capacité des pays africains à réaliser les objectifs de développement énoncés dans leurs divers plans de développement nationaux, dans l'Agenda 2063 et dans le Programme 2030. On estime qu'en moyenne, les effets négatifs induits par les changements climatiques coûtent déjà aux pays africains 5 % de leur PIB par an (en particulier dans des secteurs cruciaux tels que l'agriculture, l'énergie, l'eau, les transports et les écosystèmes<sup>7</sup>). Le continent doit investir massivement dans ces secteurs pour combler son énorme retard de développement. Alors que les contributions des pays africains déterminées au niveau national coûteront près de 2 800 milliards de dollars, ces pays ont indiqué ne pouvoir mobiliser qu'environ 264 milliards à partir de leurs propres ressources, créant un déficit d'environ 2 500 milliards de dollars d'ici à 2030<sup>8</sup>. La Banque mondiale estime qu'au-delà des flux annuels actuels, il faudra mobiliser l'équivalent de 10 % du PIB africain de 2022 au cours de la prochaine décennie pour répondre aux besoins de financement de l'action climatique<sup>9</sup>. En 2020, le total des flux financiers annuels en faveur de l'Afrique, provenant de sources nationales et étrangères, ne s'élevait qu'à 29,5 milliards de dollars, soit à peine 11 % des besoins totaux<sup>10</sup>. En outre, la part des investissements mondiaux à destination de l'Afrique a diminué au cours des cinq dernières années, ce qui témoigne de problèmes structurels sous-jacents. En 2021, seuls 0,6 % des fonds consacrés à l'action climatique dans le monde ont été déployés pour des projets de production d'électricité à partir de sources renouvelables en Afrique, soit le niveau le plus bas depuis onze ans<sup>11</sup>.

## C. Hausse de la dette publique

5. Le fardeau de la dette publique en Afrique s'est aggravé au cours de la dernière décennie. Sur le continent, le ratio moyen de la dette par rapport au PIB a fortement augmenté depuis les années 2010, passant de 39,49 % en 2010-2014 à 56,21 % en 2015-2019 et 70,47 % en 2020<sup>12</sup>. Selon le Fonds monétaire international (FMI), en novembre 2023, 8 pays africains étaient en situation de surendettement et 13 présentaient un risque élevé de surendettement<sup>13</sup>. Comme l'a souligné le Secrétaire général de l'ONU, 57 % des pays africains consacrent plus d'argent au paiement des intérêts sur la dette extérieure qu'ils n'en investissent dans les soins de santé, et presque tous dépensent plus en paiement de ces intérêts qu'ils n'investissent dans l'action climatique<sup>14</sup>.

6. Le fardeau de la dette est encore aggravé par divers facteurs tels que l'instabilité des cours des matières premières, les déficits budgétaires persistants, les chocs extérieurs (tels que la pandémie de COVID-19 et le

<sup>7</sup> D'après les modèles de la CEA, les pays africains risquent de perdre jusqu'à 5 % de leur PIB si la température mondiale venait à s'accroître de +2 °C. Dans certaines régions, comme le Sahel, les pertes pourraient atteindre 15 % du PIB dans les scénarios fondés sur les valeurs de réchauffement les plus élevées. Voir, par exemple, CEA, *Building Forward for an African Green Recovery* (Addis-Abeba, 2021) et Florent Baarsch et Michiel Schaeffer, *Climate Change Impacts on Africa's Economic Growth* (Abidjan, Banque africaine de développement, 2019).

<sup>8</sup> Sandra Guzmán *et al.*, *The state of climate finance in Africa: climate finance needs of African countries* (Climate Policy Initiative, 2022).

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> Chavi Meattle *et al.*, *Landscape of Climate Finance in Africa* (Climate Policy Initiative, 2022).

<sup>11</sup> RES4Africa Foundation, *Africa's Energy Future Is Renewable*, (Rome, 2023).

<sup>12</sup> CEA, *Debt and Finance Profiles: Africa* (Addis Ababa, 2023).

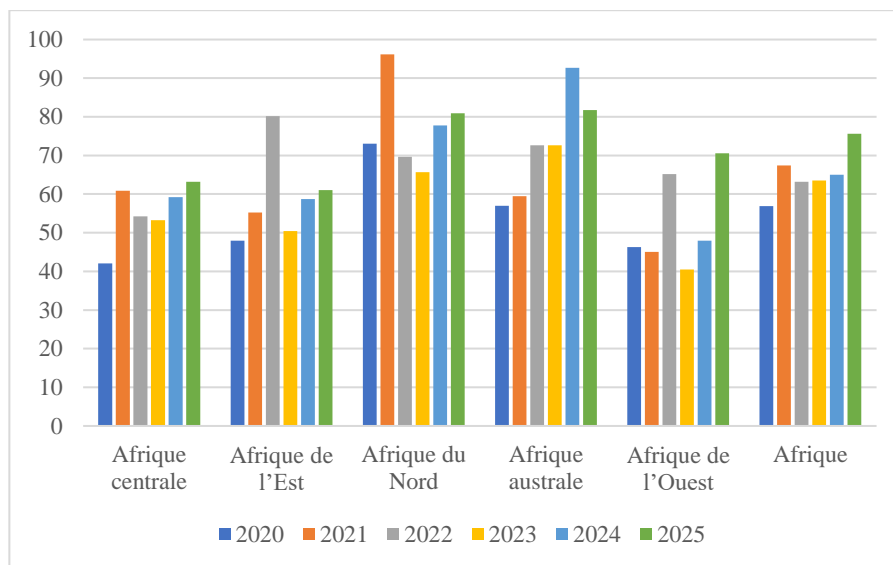
<sup>13</sup> FMI, *List of LIC DSAs for PRGT-Eligible Countries as of November 30, 2023*.

<sup>14</sup> António Guterres, Secrétaire général de l'ONU, dans ses remarques pour le dialogue politique de haut niveau de la série de dialogues sur l'Afrique intitulé *Market and Scale: Unlocking Industrialization through Intra-Africa Trade* (Marché et échelle : déverrouiller l'industrialisation grâce au commerce intra-africain), New York, 24 mai 2023.

ralentissement économique connexe), les conflits et le resserrement des politiques monétaires. Les pays africains paient environ 1,7 point de pourcentage de plus en intérêts que les pays d'autres régions, après prise en compte de l'efficacité de l'administration et des variables macroéconomiques<sup>15</sup>. La figure ci-dessous présente l'évolution du ratio de la dette publique par rapport au PIB brut en Afrique et dans ses sous-régions entre 2020 et 2025.

Figure

**Ratio de la dette publique brute au PIB en Afrique et dans ses sous-régions, 2020-2025** (en pourcentage)



Source : Fonds monétaire international (FMI), *Perspectives de l'économie mondiale : Des trajectoires divergentes*, octobre 2023.

## D. Mobilisation insuffisante des ressources nationales

7. En Afrique, les recettes fiscales comparées au PIB sont plus faibles que dans d'autres régions. Le ratio moyen non pondéré des recettes fiscales en pourcentage du PIB des pays africains déclarants en 2020<sup>16</sup> était de 16,0 %, inférieur à la moyenne enregistrée dans les pays d'Asie et du Pacifique (19,1 %), d'Amérique latine et des Caraïbes (21,9 %) et de l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) (33,5 %)<sup>17</sup>. Les assiettes fiscales des pays africains ont fortement varié en 2020, allant de 5,5 % à 32,5 % du PIB<sup>18</sup>. Les contraintes systémiques qui pèsent sur la mobilisation des ressources nationales sont notamment : des systèmes d'administration fiscale faibles ; les trop grandes exonérations fiscales ; la grande ampleur des sorties financières illicites ; la faiblesse des marchés financiers nationaux ; l'importance du secteur informel ; l'évasion et la fraude fiscales ; ou l'étroitesse de l'assiette fiscale. Plus récemment, des chocs externes, tels que la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine, ont encore érodé les recettes fiscales des pays africains.

<sup>15</sup> CEA, *Debt and Finance Profiles: Africa*.

<sup>16</sup> Afrique du Sud, Botswana, Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Égypte, Eswatini, Ghana, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Maurice, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Tchad, Togo et Tunisie.

<sup>17</sup> OCDE, Commission de l'Union africaine et Forum sur l'administration fiscale africaine, *Revenue Statistics in Africa 2022* (Paris, Éditions OCDE, 2022).

<sup>18</sup> *Ibid.*

## E. Flux financiers illicites

8. On estime que l’Afrique a perdu en moyenne 88,6 milliards de dollars par an en raison des flux financiers illicites entre 2013 et 2015, soit 3,7 % de son PIB<sup>19</sup>. Ces pertes dépassent de loin les apports financiers annuels à l’Afrique provenant des investissements directs étrangers et de l’aide publique au développement bilatérale nette accordée à l’Afrique par les pays du Comité d’aide au développement, estimée à 34 milliards de dollars en 2022<sup>20</sup>. Selon le Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d’Afrique, ces flux se produisent de diverses manières, dont « les prix de transfert abusifs, les prix commerciaux erronés, la mauvaise facturation des services et des biens incorporels et l’utilisation de contrats inégaux, le tout à des fins de fraude fiscale, d’évasion fiscale agressive et d’exportation illégale de devises étrangères »<sup>21</sup>.

9. Les flux financiers illicites posent un problème de développement pour l’ensemble de l’Afrique, car ils détournent d’importantes ressources nationales hors du continent, les rendant indisponibles pour des investissements stratégiques dans ses domaines prioritaires, qu’il s’agisse du développement ou de la lutte contre les changements climatiques. Associés à la corruption, ces flux drainent des devises, étouffent le commerce et la stabilité macroéconomique, aggravent la pauvreté et les inégalités, portent atteinte aux principes de transparence et de redevabilité, et érodent la confiance dans les institutions africaines. Rien qu’en s’attaquant à ces flux illicites dans toute l’Afrique, on pourrait réduire de 33 % le déficit de financement des objectifs de développement durable<sup>22</sup>.

## F. Insuffisance des cadres stratégiques et règlementaires

10. Outre la hausse du financement, l’amélioration de l’efficacité des cadres stratégiques et règlementaires contribuera à combler les lacunes de développement et d’action climatique en Afrique. L’indice d’attractivité des pays pour les investissements dans les énergies renouvelables (*Renewable Energy Country Attractiveness Index*) souligne toute l’importance d’un environnement règlementaire propice au développement de la production d’énergies renouvelables<sup>23</sup>. Malgré l’abondance de ressources énergétiques solaires, éoliennes et hydrauliques dont ils disposent, les quelques pays africains représentés dans l’indice se classent parmi les moins attractifs au monde pour les investissements dans les énergies renouvelables.

11. La mise en place de nouvelles infrastructures publiques fait souvent intervenir de longues procédures d’autorisation et d’approbation, d’ordinaire très opaques, ce qui a pour effet de renforcer l’hégémonie des opérateurs déjà bien établis, de décourager les nouveaux arrivants et, partant, de maintenir les coûts à un niveau élevé. De plus, la plupart des pays africains ne disposent pas de programmes règlementaires avancés destinés à favoriser la mise en place de nouvelles infrastructures, comme c’est le cas dans de nombreux pays de l’OCDE (par exemple, une tarification préférentielle de l’électricité provenant de sources d’énergie renouvelables pour encourager les ménages et les

---

<sup>19</sup> *Rapport 2020 sur le développement économique en Afrique : les flux financiers illicites et le développement durable en Afrique* (publication de l’ONU, 2020).

<sup>20</sup> OCDE, *Niveaux d’APD en 2022 : données préliminaires*, note de synthèse détaillée, 12 avril 2023.

<sup>21</sup> Commission économique pour l’Afrique, *Flux financiers illicites : Rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d’Afrique* (Addis-Abeba, 2015).

<sup>22</sup> *Rapport 2020 sur le développement économique en Afrique* (publication de l’ONU).

<sup>23</sup> Pour plus d’informations sur cet indice, voir Ernst and Young, *Renewable Energy Country Attractiveness Index: will local ambition fast-track or frustrate the global energy transition*, 61<sup>e</sup> édition, juin 2023.

entreprises disposant d'installations solaires sur leur toit à vendre leur énergie excédentaire à une compagnie d'électricité locale).

12. Au niveau des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, les mesures d'incitation sont souvent dérisoires, tandis que d'importants obstacles se dressent pour l'enregistrement de nouvelles entreprises, l'accès aux marchés de capitaux et la participation à l'économie formelle. D'autre part, il n'y a pas suffisamment de stratégies globales pour inviter ces entreprises à prendre part à la transition climatique, ni de programmes de subventions vertes et de crédit d'impôt à destination de ces entreprises.

13. L'absence d'un cadre réglementaire bien défini entrave l'attrait du continent en tant que destination d'investissement. Les investisseurs y font face à une forte incertitude et instabilité en ce qui concerne les mesures publiques, ce qui les empêche de prendre des engagements d'investissement éclairés et à long terme. Il est indispensable d'instaurer un environnement réglementaire plus ferme et plus clair pour inspirer confiance aux investisseurs et libérer l'immense potentiel économique du continent.

14. Dans ce cadre, le rôle des banques multilatérales de développement africaines est particulièrement important pour atténuer les risques d'investissement, réels comme perçus. Elles peuvent notamment recourir à des outils tels que les tranches de capital, le rehaussement de crédit, des garanties et une assurance contre les risques politiques, en vue de mobiliser des capitaux nationaux, d'encourager les investissements privés et d'améliorer la solvabilité des pistes d'investissement. Les banques multilatérales de développement africaines ont clairement la possibilité de jouer un rôle de catalyseur en tirant parti des ressources des investisseurs institutionnels afin de favoriser le développement des infrastructures sur le continent au moyen d'instruments de placement innovants, en réduisant le risque du paysage de l'investissement en Afrique et en encourageant l'investissement. Par exemple, la Société financière africaine (AFC) a mis en place et financé la Zone économique spéciale du Gabon, une coentreprise à laquelle elle participe aux côtés de l'État gabonais et d'Olam International, dont la mission est de développer les infrastructures de ce pays afin d'en renforcer la compétitivité industrielle et d'y créer un environnement propice aux affaires. La Zone économique spéciale de Nkok, située à 20 km de Libreville, est la première zone industrielle neutre en carbone d'Afrique. Elle a contribué à faire du Gabon le premier exportateur mondial de bois de placage, générant 1 milliard de dollars de recettes d'exportation annuelles et créant plus de 30 000 emplois<sup>24</sup>. Grâce à un investissement de 150 millions de dollars, une approche similaire est mise en œuvre par les plateformes industrielles intégrées *Arise* au Bénin et au Togo, qui devraient générer respectivement 750 millions et 2 milliards de dollars de PIB supplémentaire. En outre, la Société a travaillé sans relâche pour réduire les risques du projet d'énergie indépendante Cenpower au Ghana. Davantage de projets de ce type sont nécessaires dans toute l'Afrique.

---

<sup>24</sup> Société financière africaine, *Cameroon joins Africa Finance Corporation in push towards manufacturing economy*, 22 septembre 2022.

### III. Possibilités de financement et d'investissement dans la transition vers des économies vertes inclusives en Afrique : niveau national

15. Il existe plusieurs possibilités prometteuses de mobiliser le financement du développement et de l'action climatique et les investissements à grande échelle en Afrique, tout en renforçant les cadres stratégiques et réglementaires. La présente section du rapport porte sur certaines de ces possibilités au niveau national, ainsi que sur les efforts nécessaires pour faire du continent une destination privilégiée pour les investissements, augmenter la réserve de projets susceptibles de recevoir l'appui des banques, mobiliser les fonds du secteur privé, gérer la dette de manière durable, tirer parti des obligations vertes, bleues et durables, et assurer la mobilisation et l'utilisation efficaces des ressources nationales, en partie grâce à l'application de l'approche de budgétisation durable élaborée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Université d'Oxford<sup>25</sup>.

#### A. Mobilisation des fonds du secteur privé

16. Le secteur privé représente 80 % de la demande intérieure en Afrique et constitue un levier essentiel pour accompagner une transition économique tenant compte de la problématique climatique<sup>26</sup>. Il est largement accepté que l'abondance de ressources énergétiques dont dispose l'Afrique offre un potentiel apte à stimuler une transformation industrielle et économique à plus grande échelle. Un investissement de 1 800 milliards de dollars dans l'adaptation et la résilience climatiques au cours de la période 2020-2030 pourrait générer 7 100 milliards de dollars de bénéfices nets pour les investisseurs privés<sup>27</sup>. Malgré ce potentiel, le secteur privé n'apporte actuellement qu'une contribution mineure au financement de la lutte contre les changements climatiques en Afrique : il n'a représenté que 14 % du financement total de l'action climatique en 2019/2020 (4,2 milliards d'euros), soit le ratio le plus faible de toutes les régions du monde<sup>28</sup>.

17. Établi en conformité avec l'Agenda 2063, le rapport du PNUD sur l'investissement en Afrique de l'Africa Sustainable Finance Hub présente une vue d'ensemble des possibilités d'investissement du secteur privé en Afrique ayant le potentiel de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Après les secteurs de l'alimentation et des boissons, des infrastructures, des soins de santé et de l'éducation, le secteur des énergies renouvelables et alternatives a été défini dans l'édition 2022 de ce rapport comme l'un des secteurs les plus attractifs pour les investissements en Afrique.

18. Plusieurs stratégies peuvent appuyer le secteur privé dans la transition vers une économie verte. Des stratégies solides à long terme pour une transformation verte, à la fois dans l'ensemble de l'économie et dans les

---

<sup>25</sup> Pour plus d'informations, voir *Sustainable Budgeting Approach: A practical approach for policymakers to understand and effectively trade-off the development, environmental, and social consequences of fiscal policy options* (Approche de la budgétisation durable : Une approche pratique permettant aux décideurs politiques de comprendre et d'arbitrer efficacement les conséquences des options de politique fiscale sur le développement, l'environnement et la société), document de synthèse présenté à la huitième session du Forum régional africain pour le développement durable, mars 2022.

<sup>26</sup> D'après les données de la période 1996-2008 incluses dans Marco Stampini *et al.*, *How large is the private sector in Africa? Evidence from national accounts and labour markets* (Quelle est l'importance du secteur privé en Afrique ? Les données de la comptabilité nationale et des marchés du travail), document de travail n° 6267, Bonn, Institute for the Study of Labor (2011).

<sup>27</sup> Banque africaine de développement (BAD), *Perspectives économiques en Afrique 2023 : Mobiliser le financement du secteur privé en faveur du climat et de la croissance verte en Afrique* (Abidjan, 2023).

<sup>28</sup> Meattle *et al.*, *Landscape of Climate Finance in Africa*.

secteurs qui la composent, peuvent constituer un signal d'investissement positif en réduisant l'incertitude. En outre, une approche ciblée visant à améliorer et à simplifier la réglementation de l'industrie verte peut réduire les obstacles à l'investissement et encourager les investisseurs. Pour exploiter les potentialités économiques offertes par la transition verte, le secteur public peut décourager les industries à fortes émissions et encourager celles à faibles émissions.

19. Deux sous-ensembles dans le paysage des acteurs financiers méritent une attention particulière. Tout d'abord, les fonds des investisseurs institutionnels internationaux sont notablement absents en Afrique, continent qui reçoit la part la plus faible de ces capitaux au niveau mondial. L'accroissement des investissements privés dans l'action climatique serait favorisé par des signaux et des politiques forts émanant des pouvoirs publics, destinés à réduire les risques perçus pour les projets et à renforcer la compétitivité dans l'arène mondiale (cadres réglementaires favorables et mesures d'incitations telles que des subventions et des garanties, etc.)<sup>29</sup>. À cet égard, la Zambie a mis en œuvre un programme de réforme du développement ciblant le secteur privé afin d'améliorer son environnement d'investissement, tandis que la Namibie encourage l'investissement des fonds de pension nationaux dans des sociétés non cotées par l'intermédiaire d'instruments de placement réglementés, ce qui a permis d'y accroître les investissements dans le capital-investissement de 50 % au cours de la première année<sup>30</sup>. L'initiative de la Namibie est un exemple précieux, étant donné que les fonds de pension africains, qui sont les plus grands investisseurs institutionnels du continent, possèdent des sommes substantielles, équivalant à 420 milliards de dollars, qui pourraient être utilisées pour des projets constructifs, à même de bénéficier au bien-être des populations et de l'environnement d'Afrique<sup>31</sup>. On peut ainsi citer en exemple le recours à la mise en commun des investissements par le Kenya Pension Funds Investment Consortium (Consortium pour l'investissement des fonds de pension kényans), qui a mobilisé 16 milliards de shillings kényans (124 millions de dollars) de nouveaux financements à destination de projets d'infrastructure<sup>32</sup>.

20. Deuxièmement, la réalisation des objectifs passe par le renforcement des microentreprises et des petites et moyennes entreprises. Les capitaux et les travailleurs de ces entreprises représentent plus de 90 % du total des unités commerciales en Afrique et 80 % des emplois ; elles pourraient donc constituer un puissant levier pour accélérer la transition climatique<sup>33</sup>. En général, le fonctionnement, la production et les opérations commerciales des microentreprises et des petites et moyennes entreprises génèrent des gaz à effet de serre. Même si ces émissions peuvent être réduites, il existe actuellement peu de moyens financiers pour ce faire. Malgré la hausse de l'inclusion financière, qui devrait atteindre 55 % d'ici 2021 en Afrique subsaharienne<sup>34</sup>, 40 % des microentreprises et des petites et moyennes entreprises formellement établies dans les pays en développement avaient un besoin de financement annuel non satisfait de 5 200 milliards de dollars en 2017, soit 1,4 fois le total

---

<sup>29</sup> Pour en savoir plus, voir Luc Eyraud, Catherine Pattillo et Abebe Aemro Selassie, *How to attract private finance to Africa's development*, blogs de la Banque mondiale, 16 août 2021.

<sup>30</sup> Pour en savoir plus, voir CEA, *Libérer le potentiel du secteur privé pour stimuler la croissance verte et la création d'emplois verts en Zambie*, note de synthèse n° ECA/22/024 (2022), et Banque mondiale, *Leveraging pension fund investment for domestic development: Namibia's regulation 29 approach* (2020).

<sup>31</sup> Marcos Neto et Ayodele Odusola, *Investir dans les objectifs de développement durable en Afrique*, blog du Programme des Nations Unies pour le développement, 14 juillet 2023.

<sup>32</sup> Pension Policy International, *Kenyan pension funds to intensify regional investments in 2023*, 12 janvier 2023.

<sup>33</sup> Agence de développement de l'Union africaine, *Unlocking the potential of Africa's SMEs using emerging technologies in Africa*, 1<sup>er</sup> août 2022.

<sup>34</sup> Asli Demirgüç-Kunt et al., *The Global Findex Database 2021: Financial Inclusion, Digital Payments and Resilience in the Age of COVID-19* (Washington, Groupe de la Banque mondiale, 2022).



des sommes prêtées à ces entreprises dans ces pays cette même année<sup>35</sup>. En Afrique subsaharienne, le déficit de financement de ces entreprises a été estimé à 331 milliards de dollars, soit plus qu'au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (195 milliards de dollars)<sup>36</sup>. Pour combler ce fossé, il faut créer un environnement stable pour les investissements en renforçant les marchés financiers, les cadres juridiques et l'état de droit. De plus, l'expansion des systèmes de garantie nationaux et internationaux pourrait être bénéfique aux petites entreprises ainsi qu'aux entreprises nouvellement créées. La hausse de la capacité de prêt et l'amélioration de la gestion des risques entraîneront également des retombées positives pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises. C'est ainsi qu'avec l'aide technique de la CEA, l'Eswatini a mis au point un système de garantie de prêt à petite échelle afin d'accroître le financement de ces entreprises<sup>37</sup>.

## **B. Gestion durable de la dette**

21. Le poids élevé de la dette réduit considérablement la capacité de nombreux États africains à réaliser leurs objectifs de développement et de lutte contre les changements climatiques. Ce fardeau pourrait être allégé par des mesures prises au niveau national pour en améliorer la gestion, ainsi que par des efforts internationaux coordonnés pour réformer l'architecture de la dette, afin de la faire mieux coïncider avec les besoins liés au développement et à l'action climatique. Comme l'a relevé la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique à sa cinquante-cinquième session, cette double approche de la dette, du développement et de l'action climatique correspond aux priorités de la Coalition pour une dette durable.

22. La gestion de la dette reste un enjeu pressant pour de nombreux États africains, faisant ressortir la nécessité d'outils robustes, d'une transparence accrue et conforme aux priorités nationales, et d'une meilleure gouvernance. Des protocoles de transparence rigoureux peuvent jouer un rôle particulièrement important en raison des signaux positifs qu'ils envoient, ce qui améliorerait les perspectives du point de vue des futurs créanciers et des agences de notation. Parallèlement, ces perspectives pourraient être renforcées par des cadres budgétaires à moyen terme cohérents, appuyés par des outils tels que l'approche de budgétisation durable (voir paragraphes 35-37 plus bas).

23. Une approche dynamique de la gestion de la dette, étayée par des mesures de suivi appropriées, pourrait aider les États à structurer leurs obligations en capital en fonction de leurs besoins de liquidité et autres. Dans un cas extrême de restructuration, une action préventive peut éviter les situations de surendettement. Associée à un plan stratégique, une telle approche peut envoyer des signaux positifs aux investisseurs, en maintenant les coûts de financement bas au bénéfice des besoins du développement et de l'action climatique.

24. De plus, les innovations contractuelles peuvent s'avérer précieuses, surtout celles élaborées pour atténuer les risques que posent les changements climatiques du point de vue de la dette (telles que la conversion de dettes en mesures en faveur de la nature). Les obligations souveraines indexées, les clauses de suspension de la dette en cas de chocs ou de catastrophes naturelles d'origine climatique et les clauses d'action collective sont des exemples

---

<sup>35</sup> Miriam Bruhn *et al.*, *MSME Finance Gap: Assessment of the Shortfalls and Opportunities in Financing Micro, Small and Medium Enterprises in Emerging Markets* (Washington, Société financière internationale, 2017).

<sup>36</sup> *Ibid.*

<sup>37</sup> CEA, *Setting the stage for implementation of the financing model for MSMEs for the Kingdom of Eswatini*, 5 juillet 2023.

d'outils susceptibles de réduire le risque de liquidité en cas de choc, d'offrir une flexibilité de paiement en cas de difficultés budgétaires et de faciliter les plans de restructuration de la dette.

### **C. Architecture financière pour le développement durable**

25. Les efforts consentis sur le plan national dans le but d'améliorer la gestion de la dette et les appels à réformer l'architecture financière mondiale ont un objectif commun, qui est d'optimiser les financements disponibles pour les actions prioritaires en matière de développement et de lutte contre les changements climatiques. Les moyens de réforme suggérés comprennent les cadres de résolution de la dette, le filet de sécurité financier mondial, l'amélioration des termes du crédit, les cadres juridiques, l'octroi de financements à des conditions concessionnelles, et une hausse de la représentation de l'Afrique.

26. Pour les pays proches du surendettement ou en situation de surendettement, les progrès accomplis dans les domaines du développement et de l'environnement pourraient être entravés par un manque d'engagement à rétablir l'espace budgétaire. Il convient donc d'adopter une approche efficace, limitée dans le temps, transparente et globale, telle que des moratoires sur le service de la dette pour les demandeurs.

27. En ce qui concerne le filet de sécurité financier mondial, des droits de tirage spéciaux devraient être alloués selon une méthode analytique fondée sur des règles tenant compte des besoins en liquidités ; un mécanisme devrait être mis en place pour réacheminer les droits de tirage spéciaux ayant fait l'objet de dons. En ce qui concerne le rehaussement de crédit, il est nécessaire d'utiliser davantage les garanties souveraines confortées par les banques multilatérales de développement et d'autres instruments afin d'accroître les fonds disponibles.

28. En outre, l'augmentation des financements à faible coût disponibles de sorte à leur faire atteindre un montant d'au moins 500 milliards de dollars par an pour atteindre les objectifs de développement durable pourrait être soutenue par le renforcement de la viabilité financière du Fonds fiduciaire du FMI pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. Il serait également utile d'accroître les ressources dont dispose l'Association internationale de développement de la Banque mondiale ; de définir, lors des négociations dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, un objectif quantitativement ambitieux et de grande qualité pour le financement de l'action climatique, qui n'entraîne pas la contraction de nouvelles dettes ; et de veiller à ce que les pays développés respectent leurs engagements antérieurs s'agissant du financement de l'action climatique.

29. Les pays africains ont besoin d'une représentation plus équitable dans les institutions multilatérales. Par exemple, s'ils disposaient d'une représentation plus forte dans la prise de décisions au sein des institutions de Bretton Woods, ils pourraient plus facilement améliorer la flexibilité et la taille du Fonds fiduciaire du FMI pour la résilience et pour la durabilité afin qu'il réponde au mieux aux priorités en matière de développement et d'action climatique. De plus, pour assurer une meilleure défense de ces priorités, la Coalition pour une dette durable devrait être invitée à contribuer aux instances mondiales où une telle réforme fait l'objet de discussions. Les pays débiteurs et créanciers, les institutions financières internationales et les banques multilatérales de développement devraient prêter leur concours à la Coalition afin de réduire le fardeau de la dette nationale et de libérer une marge de manœuvre budgétaire pour les investissements verts en Afrique.

30. D'autre part, les créanciers et les débiteurs doivent donner la priorité à de nouveaux mécanismes d'amélioration du crédit et à un meilleur accès à des financements à faible coût afin de relever les enjeux interdépendants de la dette

et des changements climatiques. Les conversions de dettes en mesures en faveur de la nature et de la lutte contre les changements climatiques peuvent s'avérer utiles en améliorant la viabilité de la dette tout en assurant l'obtention d'avantages environnementaux. Les instruments de financement mixtes, tels que les partenariats public-privé, peuvent être employés pour réduire les besoins de financement par l'emprunt en encourageant l'utilisation de capitaux privés. En outre, le déploiement à grande échelle de ces instruments pourrait encourager la restructuration de la dette. L'utilisation d'indicateurs de performance définis par le débiteur, établissant un lien entre la dette et les objectifs de résilience climatique, peut s'avérer favorable tant pour le débiteur que pour le créancier (le respect de ces indicateurs peut permettre de réduire la vulnérabilité aux chocs exogènes, ce qui diminuerait le risque de défaillance).

#### **D. Tirer parti des obligations vertes, bleues et de développement durable**

31. L'utilisation accélérée des obligations vertes, bleues et de durabilité est un autre outil utile pour les priorités de développement et d'action climatique des pays africains. Un système de financement vert productif en Afrique pourrait générer 3 000 milliards de dollars entre 2020 et 2030<sup>38</sup>. Actuellement, les pays africains sont les bénéficiaires les moins importants des obligations vertes, représentant 0,2 % du total des émissions mondiales entre 2006 et 2022<sup>39</sup>. Les obstacles à l'investissement privé dans les projets africains relatifs à la lutte contre les changements climatiques et à la croissance verte sont, notamment, l'échec de la mise en œuvre des stratégies de croissance verte, la faiblesse des cadres réglementaires et des institutions, la perception d'un risque d'investissement élevé et l'absence de réserves de projets susceptibles d'être financés<sup>40</sup>.

32. Bien que la finance verte soit encore balbutiante en Afrique, plusieurs pays ont élaboré des programmes d'appui aux obligations vertes, bleues et durables, notamment par le biais de mesures d'incitation descendantes et de cadres nationaux et régionaux. L'Afrique du Sud, le Bénin, Cabo Verde, l'Égypte, le Gabon, le Ghana, le Kenya, le Maroc, Maurice, la Namibie, le Nigéria, la République-Unie de Tanzanie et les Seychelles ont tous émis des obligations de ce type<sup>41</sup>. Sur le marché des obligations bleues, la Banque de développement des Seychelles, appuyée par la Banque mondiale, a lancé des obligations bleues d'un montant de 15 millions de dollars pour subvenir à des projets de conservation marine et de pêche ; en 2023, Cabo Verde a joué un rôle pionnier en émettant la première offre publique initiale d'une obligation bleue sur la plateforme de financement durable Blu-X.

33. Des obstacles à l'émission d'obligations vertes et bleues persistent en Afrique. Il s'agit notamment de la longueur et du coût trop élevé des procédures d'élaboration d'instruments, et de la nécessité de garantir et de rendre compte de la bonne utilisation des fonds. Les difficultés à assurer le suivi et les incohérences dans la classification des projets et les engagements à leur égard posent des risques d'écoblanchiment<sup>42</sup>. En outre, le manque de sensibilisation et de compréhension de la part des émetteurs et des investisseurs, le manque de capacités pour l'évaluation et la vérification de la bonne qualité écologique

<sup>38</sup> AllAfrica, *African Development Bank launches catalytic initiative for green banks in Africa on the sidelines of COP 27*, 17 novembre 2022.

<sup>39</sup> Banque africaine de développement (BAD), *Perspectives économiques en Afrique 2023*.

<sup>40</sup> *Ibid.*

<sup>41</sup> Pour en savoir plus, voir Anna Belianska *et al.*, *Climate Change and Select Financial Instruments: An Overview of Opportunities and Challenges for Sub-Saharan Africa*, IMF Staff Climate Note 2022/009 (Washington, D.C., Fonds monétaire international, 2022).

<sup>42</sup> Prasad *et al.*, 2022.

des projets, ainsi que la faiblesse de la réglementation et de la gouvernance, sont autant de facteurs qui entravent le développement de ce marché.

34. Les pays africains ont obtenu de bons résultats pour relever ces défis en donnant la priorité aux consultations multipartites et aux réformes réglementaires. Les mécanismes régionaux pourraient aussi s'inspirer de l'initiative de la Grande Muraille bleue et recourir à des garanties collectives pour émettre de nouvelles obligations vertes et bleues, potentiellement moins chères. Le fait de mettre l'accent sur le capital naturel pourrait également ouvrir de nouvelles perspectives<sup>43</sup>. Ainsi, en 2021, le Gabon est devenu le premier pays africain à recevoir des fonds destinés à la lutte contre la déforestation (17 millions de dollars octroyés par l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale<sup>44</sup>). Par ailleurs, les risques de change peuvent être atténués à des fins de gestion de la dette par l'émission d'obligations en monnaie locale, bien que cela puisse limiter l'intérêt du marché.

## **E. Adopter des approches de budgétisation durables**

35. L'utilisation d'une approche de budgétisation durable pour guider la mobilisation des ressources nationales garantirait que les ressources limitées soient mieux allouées aux opportunités qui ont le plus d'impact et qui sont alignées sur les priorités stratégiques nationales à moyen et à long terme. L'approche est un outil d'aide à la décision qui guide les décideurs dans l'identification des opportunités politiques qui répondent le mieux aux priorités économiques, environnementales et sociales qu'ils ont exprimées. Elle sert de mécanisme pour relier la politique budgétaire, y compris les politiques fiscales essentielles, à la planification, en identifiant les possibilités de développement durable et en permettant aux pays d'affirmer leur contrôle sur leur voie de développement souveraine. Cette approche pourrait également contribuer à combler les écarts de production dans les politiques budgétaires, atténuant ainsi les chocs sur l'offre déclenchés par les changements climatiques, tout en luttant contre l'inflation. Elle associe des perspectives locales à des données économiques afin de créer des procédures normalisées permettant de donner la priorité aux politiques budgétaires les plus souhaitables dans les stratégies de transition vers une croissance verte et inclusive.

36. L'approche de budgétisation durable présente de nombreux avantages. Elle peut maximiser les effets positifs des dépenses publiques sur le bien-être en permettant une meilleure allocation des capitaux nationaux et en attirant des capitaux internationaux. Elle peut contribuer à étayer la prise de décision et à l'aligner sur les priorités de durabilité, ce qui peut augmenter les multiplicateurs économiques. Les politiques budgétaires améliorées mises en place grâce à elle peuvent encourager de nouveaux investissements privés, soutenir les partenariats public-privé et attirer de nouveaux financements de la part des partenaires de développement. Grâce à l'influence de l'approche sur les indicateurs qualitatifs de réforme, des progrès plus importants auront une incidence positive sur les notations de crédit des États, en réduisant les coûts de financement et en renforçant considérablement la capacité de développement<sup>45</sup>. La confiance accrue du marché, la transparence et la stabilité fiscale qu'elle peut contribuer à instiller sont susceptibles de conduire à des notations de crédit plus élevées et à des coûts d'emprunt plus faibles.

---

<sup>43</sup> Pour en savoir plus sur le capital naturel, voir *Natural capital for climate finance and green growth in Africa* dans Banque africaine de développement, *Perspectives économiques en Afrique 2023*.

<sup>44</sup> Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI), *Gabon receives first payment for reducing CO2 emissions under historic CAFI agreement*, 22 juin 2021.

<sup>45</sup> Des critiques ont été formulées en Afrique et ailleurs sur la sévérité ou le manque d'impartialité des trois plus grandes agences de notation de crédit à l'égard des économies africaines et des pays en développement en général, et sur leur indulgence à l'égard des nations industrialisées.

37. Il est nécessaire d'accélérer la mise en œuvre de l'approche de budgétisation durable en Afrique, notamment par le renforcement des capacités, afin d'accroître l'efficacité des politiques budgétaires, de réduire les risques d'investissement perçus et, en fin de compte, d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. En premier lieu, un soutien est nécessaire pour élaborer des versions de l'approche spécifiques à chaque pays, reflétant les priorités nationales. Ensuite, les décideurs ont besoin d'une formation et d'un soutien continu pour comprendre et mettre en œuvre les approches spécifiques à chaque pays. Enfin, des algorithmes d'apprentissage automatique pourront être utilisés pour automatiser la mise en œuvre de l'approche et intégrer les données dans une base de données régionale pour un apprentissage partagé.

#### **IV. Possibilités de financement et d'investissement dans la transition vers des économies vertes inclusives en Afrique : niveau régional**

38. Des cadres institutionnels de la coopération régionale se développent rapidement en Afrique, notamment avec les communautés économiques régionales et un nombre croissant de conventions. Le changement climatique affecte de plus en plus les pays africains, ce qui nécessite une gestion collaborative des catastrophes transfrontalières et une protection concertée des actifs carbone transfrontaliers, tels que les forêts et les océans. Des cadres multi-pays souples, axés sur des difficultés communes et permettant une réponse coordonnée à plus grande échelle, sont donc nécessaires pour faciliter la mobilisation et l'orientation des financements verts. À cet égard, les commissions climat des États insulaires africains, du bassin du Congo et du Sahel, qui ont été récemment reconnues par l'Union africaine, et l'initiative de la Grande Muraille bleue présentent un intérêt particulier.

##### **A. Initiative de la Grande Muraille bleue**

39. L'initiative de la Grande Muraille bleue est une feuille de route pilotée par l'Afrique et axée sur l'océan Indien occidental pour parvenir à un monde favorable à la nature d'ici à 2030. Elle vise à accélérer et à intensifier de manière significative la conservation des océans, à renforcer la résilience socio-écologique et à développer une économie bleue régénératrice. Elle aspire à atteindre ces objectifs en catalysant le leadership politique et le soutien financier.

40. L'initiative a pour objectif ambitieux d'atteindre 2 millions de kilomètres carrés de zones protégées et conservées, afin de réaliser un gain net dans les écosystèmes bleus critiques, de conserver et de restaurer plus de 2 millions d'hectares et de séquestrer ainsi plus de 100 millions de tonnes de carbone. Le but est de permettre à 70 millions de personnes de la région de l'océan Indien occidental d'accéder à des moyens de subsistance régénérateurs. On espère que l'Initiative sera étendue à l'ensemble de l'Afrique.

41. Compte tenu de la nature transfrontalière de l'économie bleue, les cadres de gouvernance régionaux sont importants pour gérer durablement ses ressources, tout en mobilisant le financement climatique et en garantissant des mécanismes de suivi appropriés, crédibles et abordables. Étant donné que plusieurs États africains ont des économies petites, fragiles et vulnérables, le caractère abordable est essentiel. Les investissements directs dans l'économie bleue devraient soutenir la résilience climatique, l'adaptation, les chaînes de valeur durables et les solutions basées sur la nature, qui soutiennent toutes les moyens de subsistance durables.

42. L'émission d'obligations bleues régionales, par l'intermédiaire de sociétés régionales à finalité spécifique, constitue une possibilité attrayante de garantir le financement nécessaire aux initiatives. Ces obligations pourraient contribuer à alléger la pression de la dette à laquelle sont confrontés les pays individuels en fournissant un financement à plus grande échelle et en permettant des investissements dans des projets éligibles tels que le tourisme durable, les ports et les transports écologiques, la pêche et l'utilisation durable des ressources océaniques, autant d'éléments susceptibles de stimuler la croissance économique. Les mécanismes régionaux de financement bleu pourraient également libérer le potentiel des échanges de dette contre nature et les amener à une échelle ayant un impact significatif sur l'action climatique.

### **Marchés de crédits carbone**

43. L'augmentation de la demande mondiale de crédits carbone pourrait constituer une source importante de financement supplémentaire pour l'Afrique. Toutefois, l'incapacité à garantir l'additionnalité des crédits, une gouvernance appropriée et des prix suffisamment élevés pourrait entraîner des incitations perverses sur le marché qui conduiraient à une augmentation des émissions de carbone et à un ralentissement de la transition climatique. Avec l'accélération des efforts visant à aligner la croissance économique mondiale sur des trajectoires d'émissions nettes nulles, la demande de crédits carbone dépasse l'offre crédible combinée des marchés volontaires et de mise en conformité. Les pays africains pourraient tirer parti de leurs vastes ressources en énergies renouvelables, de leurs forêts tropicales, de leurs tourbières et de leurs écosystèmes marins pour exporter des crédits carbone de première qualité, ce qui constituerait une nouvelle source de revenus pour financer leurs plans de croissance verte et inclusive.

44. Au cours des dernières décennies, les crédits provenant des marchés volontaires du carbone, auxquels participent de nombreux pays africains, n'ont représenté qu'une petite fraction des crédits fournis par les marchés de mise en conformité. En 2022, alors que le marché volontaire du carbone se développait rapidement pour atteindre 2 milliards de dollars<sup>46</sup>, la valeur des permis de carbone échangés sur les marchés mondiaux a atteint le chiffre record de 850 milliards d'euros (909 milliards de dollars<sup>47</sup>). On s'attend à ce que la demande de crédits carbone volontaires, qui s'élevait à environ 95 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2020<sup>48</sup>, augmente considérablement pour répondre aux besoins des pays et des entreprises qui se sont désormais engagés à ne pas émettre de gaz à effet de serre d'ici à 2050<sup>49</sup>. Les pays africains pourraient ainsi contribuer à combler le déficit de l'offre mondiale de crédits, dominée par le marché de la conformité, qui ne couvre pourtant qu'environ 22 % des émissions annuelles mondiales de carbone.

45. Historiquement, la plupart des crédits sur le marché volontaire du carbone proviennent de solutions basées sur la nature, notamment la conservation des forêts, l'amélioration des cultures agricoles et le reboisement. Les économies d'énergie réalisées grâce à l'efficacité énergétique et au changement de combustible ont constitué d'autres sources de crédit. Le Cameroun, la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Nigéria, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie et de nombreux autres pays africains ont une certaine expérience du marché

---

<sup>46</sup> Ecosystem Marketplace, "Article 6 of the Paris Agreement and the voluntary carbon markets" (L'Article 6 de l'Accord de Paris et les marchés volontaires du carbone), EM insights briefings, webinaire, 16 août 2023.

<sup>47</sup> Swati Verma et Nina Chestney (Reuters), "Global carbon markets value hit record \$909 bln last year" (La valeur des marchés mondiaux du carbone a atteint le chiffre record de 909 milliards de dollars l'année dernière), 7 février 2023.

<sup>48</sup> Trove Research et University College London, *Future Demand, Supply and Prices for Voluntary Carbon Credits: Keeping the Balance* [Harpenden (Royaume-Uni)], Trove Research, 2021).

<sup>49</sup> *Ibid.*

volontaire du carbone. Le tableau ci-dessous présente une répartition sectorielle du potentiel de crédits de primes provenant de solutions basées sur la nature pour l'atténuation du changement climatique en Afrique et au Moyen-Orient.

Tableau

**Potentiel d'atténuation et avantages comparatifs de l'Afrique et du Moyen-Orient**

(en millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par an)

	Potentiel d'atténuation ou de compensation des gaz à effet de serre à 100 dollars par tonne d'équivalent CO <sub>2</sub>	
	Technique <sup>a</sup>	Économique <sup>b</sup>
<b>Forêts et autres écosystèmes</b>		
• Réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts - conservation des réservoirs de carbone existants dans le sol et la végétation des forêts	984-2 213	710-1 215
• Gestion améliorée et durable des forêts	205-248	179-186
<b>Agriculture</b>		
• Gestion du carbone du sol dans les prairies	408	245
• Agroforesterie	921	184
<b>Bioénergie</b>		
• Bioénergie combinée au piégeage et au stockage du carbone	202	44
<b>Politiques axées sur la demande</b>		
• Adoption d'un régime durable	304	207
• Réduction des pertes et des déchets alimentaires	116	65

Source : Gert-Jan Nabuurs et Rachid Mrabet, "7.4 Assessment of AFOLU mitigation measures including trade-offs and synergies" in *Climate Change 2022: Mitigation of Climate Change – Contribution of Working Group III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* (« 7.4 Évaluation des mesures d'atténuation de l'AFOLU, y compris les compromis et les synergies », dans *Changement climatique 2022 : Atténuation du changement climatique*, Contribution du Groupe de travail III au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), sous la direction de P. R. Shukla *et al* [Cambridge (Royaume-Uni) et New York, Cambridge University Press, 2022].

<sup>a</sup> Faisable d'un point de vue biophysique et en utilisant la technologie actuelle.

<sup>b</sup> Faisable sur la base des contraintes économiques actuelles dans une fourchette de prix.

## B. Investir dans les énergies propres pour la transformation de l'Afrique

46. Investir dans l'énergie pour garantir l'accès à des services énergétiques propres et abordables en Afrique est essentiel pour que le continent puisse combler ses énormes écarts de développement économique et social, mieux se remettre des multiples crises, s'industrialiser, commercer et répondre à la

croissance démographique, à l'urbanisation rapide et à l'impact croissant du changement climatique. Les pays africains ont un déficit d'accès à l'énergie très important et devront faire face à une demande de plus en plus forte d'énergie propre et abordable au cours des prochaines décennies. Le continent dispose d'abondantes ressources énergétiques, mais ne bénéficie pas des investissements nécessaires. Partant de très bas, l'Afrique a une occasion unique, si elle bénéficie du soutien adéquat, de transformer ces difficultés en opportunités de développement sans précédent qui peuvent la placer au centre de la transition énergétique mondiale et sur la voie de la création d'emplois verts décents pour la population jeune et croissante du continent.

47. La transition énergétique mondiale et la recherche d'émissions nettes nulles offrent à l'Afrique d'immenses possibilités d'être au centre de l'avenir électrique. Le continent dispose de tous les minéraux essentiels à la transition et du potentiel le plus élevé pour la production d'hydrogène vert, en particulier grâce à ses abondantes ressources en énergies renouvelables. En outre, il existe d'énormes possibilités d'investissement dans un système électrique africain interconnecté. La connexion des fournisseurs d'électricité nationaux par l'intermédiaire de pools énergétiques sous-régionaux peut intégrer efficacement l'énergie verte dans la consommation énergétique globale en permettant aux pays d'utiliser des solutions d'énergie renouvelable hors réseau et en micro-réseau pour répondre à la demande des ménages, ce qui libérerait l'énergie fournie par les réseaux nationaux pour l'utiliser plus efficacement à des fins industrielles dans l'ensemble de la région.

### C. Chaîne de valeur des batteries et des véhicules électriques

48. Comme l'a déclaré l'Africa Progress Panel<sup>50</sup> en 2015, le monde devrait s'intéresser à ce que l'Afrique est en train de réaliser et qu'aucune autre région n'a pu réaliser, à savoir un développement socioéconomique rapide sans augmentation simultanée des émissions de gaz à effet de serre et des dommages qui en découlent pour les services écosystémiques, car l'Afrique dispose des énergies renouvelables, des ressources naturelles et des minéraux nécessaires pour accélérer la durabilité au niveau mondial.

49. L'Afrique a tout à gagner de l'essor mondial des « minerais verts », car la demande d'intrants minéraux pour les véhicules électriques, les turbines éoliennes, les panneaux solaires et d'autres produits monte en flèche. L'Afrique est un fournisseur principal de nombre de ces minéraux, produisant 70 % du cobalt, 65 % du manganèse, 25 % de la bauxite, 20 % du graphite et 15 % du cuivre au niveau mondial, en plus de nombreux autres minerais. La priorité pour les décideurs est d'exploiter cette demande pour établir des liens avec d'autres secteurs qui créent des emplois et génèrent des revenus, et d'aller au-delà de la dépendance à l'égard de l'exportation de matières premières, comme l'envisagent la Vision du régime minier de l'Afrique et la Stratégie africaine des minerais verts<sup>51</sup>.

50. Une coalition de partenaires régionaux, dont la CEA, la Commission de l'Union africaine, le Centre africain de développement des minéraux, la Banque africaine d'import-export, la Banque africaine de développement, la Facilité africaine de soutien juridique et d'autres organisations, aide les États à mettre en place une chaîne de valeur régionale pour les batteries et les véhicules électriques, basée sur les minerais verts. Un protocole d'accord a été signé par la République démocratique du Congo et la Zambie pour créer des zones économiques spéciales transfrontalières pour le traitement des minerais et la

---

<sup>50</sup> Africa Progress Panel, *Power People Planet: Seizing Africa's Energy and Climate Opportunities – Africa Progress Report 2015* (Genève, 2015).

<sup>51</sup> Voir Union africaine, *Vision du régime minier de l'Afrique* (Addis-Abeba, 2009) ; la Stratégie africaine des minerais verts est en cours de validation par l'Union africaine et devrait être adoptée en 2024.



fabrication de batteries, ainsi que des centres d'excellence pour la fabrication de batteries. L'initiative bénéficiera également de la coopération et des échanges commerciaux dans la région.

51. La CEA et d'autres partenaires ont soutenu l'organisation d'un dialogue en 2021, au cours duquel a été présentée une étude de BloombergNEF démontrant l'avantage concurrentiel potentiel de la République démocratique du Congo dans la fabrication de précurseurs de batteries, dont la valeur du marché est estimée à 271 milliards de dollars d'ici à 2025<sup>52</sup>. L'étude a révélé que l'avantage potentiel repose sur l'hypothèse que les minéraux proviendront de l'intérieur de l'Afrique en tirant parti de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

52. Pour assurer le succès de l'initiative de la chaîne de valeur des batteries et des véhicules électriques, la République démocratique du Congo s'est engagée à développer les compétences nécessaires à l'industrie des batteries électriques. Avec le soutien de la CEA, un centre d'excellence pour la recherche et l'innovation sur les batteries a été officiellement lancé en avril 2022, en collaboration avec l'Université Copperbelt et l'Université de Zambie. Le Centre est hébergé au sein de la Faculté Polytechnique de l'université de Lubumbashi.

53. Des études de préfaisabilité pour des zones économiques spéciales pour les batteries et les véhicules électriques sont en cours, dont les résultats seront présentés en mars 2024 par Arise Integrated Industrial Platforms, un développeur d'infrastructures panafricain qui est le consultant technique pour les études.

54. Sous les auspices de la CEA, des ateliers destinés aux secteurs privé et financier ont été organisés en 2023 en République démocratique du Congo et en Zambie pour aborder les questions du contenu local, de la valorisation et de la propriété financière, et de l'utilisation d'instruments financiers novateurs comme les structures ad hoc.

55. Dans le cadre de l'Agenda 2063, un lien a été établi entre l'énergie et l'industrialisation. Plusieurs programmes et initiatives régionaux, tels que l'Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique, la Vision africaine de l'électricité, le Corridor africain des énergies propres et le Marché unique de l'électricité en Afrique récemment lancé, ont été défendus par diverses parties prenantes et se concentrent spécifiquement sur le développement des énergies renouvelables. Les énergies renouvelables peuvent jouer un rôle important dans le développement de l'emploi en Afrique, car l'investissement dans les technologies de transition énergétique crée près de trois fois plus d'emplois que l'investissement dans les combustibles fossiles<sup>53</sup>.

## **D. Zone de libre-échange continentale africaine**

56. L'industrialisation verte en Afrique ouvre déjà de nouvelles perspectives de collaboration commerciale, de réduction des coûts sur le continent et de renforcement de la compétitivité mondiale, y compris, par exemple, dans le cadre des efforts visant à accroître la valeur des chaînes de valeur des minéraux stratégiques en aval et de la coordination du développement d'un marché africain des crédits carbone de haute qualité et digne de confiance. Malgré la présence de cadres institutionnels continentaux et régionaux, un effort important est encore nécessaire pour développer les chaînes de valeur régionales, encourager les investissements transfrontaliers et parvenir à des

<sup>52</sup> BloombergNEF, *The Cost of Producing Battery Precursors in the DRC* (Bloomberg Finance L. P., 2021).

<sup>53</sup> Heidi Garrett-Peltier, "Green versus brown: Comparing the employment impacts of energy efficiency, renewable energy, and fossil fuels using an input-output model", *Economic Modelling*, vol. 61(c) (2017), pp. 439-447.

réglementations d'investissement normalisées aux niveaux national, sous-régional et continental, en vue de maximiser les avantages de l'Accord portant création de la ZLECAf.

57. Conformément aux recommandations des cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, et du sixième Forum des entreprises africaines, la CEA a travaillé avec les commissions climatiques du bassin du Congo et des États insulaires africains pour créer des registres sous-régionaux et des protocoles harmonisés pour la comptabilisation du carbone afin de soutenir un marché à l'échelle du continent. Dans le contexte de la ZLECAf, la modélisation de la CEA montre que la mise en œuvre de l'Accord avec une politique climatique complémentaire pourrait réduire les émissions d'environ 25 % d'ici à 2045 et augmenter le commerce d'environ 33 %<sup>54</sup>.

## **V. Suggestions de moyens d'action pour financer et investir dans la transition vers des économies vertes inclusives en Afrique**

58. Les suggestions de moyens d'action suivantes sont regroupées en quatre grands domaines : la réforme institutionnelle et structurelle ; le renforcement des investissements du secteur privé dans la croissance verte ; d'autres instruments financiers innovants ; et la coopération régionale et mondiale.

### **A. Réforme institutionnelle et structurelle**

59. Les membres de la CEA sont invités à :

a) Intensifier l'utilisation de l'approche de la budgétisation durable pour progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable :

i) En intégrant l'approche dans leurs processus d'élaboration des politiques et en l'alignant sur les objectifs nationaux ;

ii) En travaillant avec les partenaires du développement pour renforcer leur capacité à adapter l'approche à leurs besoins spécifiques ;

iii) En établissant un réseau régional pour l'apprentissage collaboratif et l'échange de connaissances relatives à l'approche, qui pourrait être soutenu par la CEA ;

iv) En renforçant les liens entre l'approche et les instruments qui traitent des chocs et des risques climatiques liés à l'offre ;

b) Élaborer des politiques nationales pour aligner les flux financiers sur les efforts déployés pour atteindre les objectifs au moyen d'une feuille de route visant à mobiliser les investissements dans les technologies existantes, nouvelles et émergentes pour les transitions énergétiques ;

c) Adopter des politiques nationales d'investissement pour connecter et harmoniser les marchés régionaux afin de catalyser l'investissement durable à grande échelle ;

---

<sup>54</sup> Lionel Fontagne *et al.*, "Greening the African Continental Free Trade Area", document de travail présenté à la vingt-sixième Conférence annuelle sur l'analyse économique mondiale (*Conference on Global Economic Analysis*), Bordeaux (France), 2023.

d) Déployer des stratégies de réduction des risques afin d'augmenter les investissements :

i) En tirant parti du financement du développement pour attirer des investissements supplémentaires du secteur privé dans des projets de développement durable en Afrique ;

ii) En se couvrant avec des instruments financiers, tels que les contrats à terme, les options et les échanges dette-nature, afin d'atténuer les risques liés à la fluctuation des taux d'intérêt et des taux de change, ainsi que des prix des produits de base ;

iii) En reconnaissant le rôle essentiel de l'assurance dans l'atténuation des risques liés à l'instabilité politique, aux catastrophes naturelles et aux événements imprévus ;

iv) En investissant dans le développement des institutions locales, de la main-d'œuvre et des infrastructures pour soutenir la croissance des entreprises et réduire les risques opérationnels ;

v) En adoptant une stratégie intégrée pour la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf aux niveaux national et sous-régional, notamment par le développement des infrastructures et des services de transport, l'opérationnalisation des zones économiques spéciales et des chaînes de valeur régionales, et l'amélioration de la gestion des risques aux niveaux national, infranational et institutionnel et à l'échelle des projets ;

e) Élargir leur assiette fiscale :

i) En alignant la fiscalité sur la planification à moyen et long terme, notamment en utilisant une approche de budgétisation durable ;

ii) En adoptant des technologies de pointe, comme la déclaration et le paiement électroniques des impôts, les systèmes d'identité numérique et l'intelligence artificielle, afin d'améliorer l'administration fiscale ;

iii) En alignant l'administration fiscale internationale sur les règles fiscales minimales et en faisant correspondre les paiements d'impôts avec le lieu de création de valeur plutôt qu'avec le domicile du contribuable ;

iv) En adoptant une politique fiscale proactive, notamment des systèmes fiscaux progressifs, une protection sociale renforcée et une budgétisation et des politiques fiscales tenant compte de l'égalité entre les hommes et les femmes afin de réduire les inégalités ;

f) S'attaquer à la « prime Afrique » sur les emprunts publics extérieurs :

i) En s'attaquant aux facteurs structurels qui influencent la perception du risque en Afrique et qui ont un effet négatif sur l'obtention de financements abordables pour lutter contre le changement climatique, notamment le niveau de développement financier et la qualité des institutions ;

ii) En accroissant la transparence fiscale, par exemple en adoptant une approche de budgétisation durable ;

iii) En renforçant la collecte et la diffusion des données pour relier les mesures budgétaires aux plans à moyen et long terme, et pour soutenir les exercices de notation des agences de notation,

afin de parvenir à une évaluation bien informée de la solvabilité des pays africains ;

iv) En travaillant avec les agences de notation pour mieux prendre en compte les atouts uniques des marchés africains, et renforcer la surveillance des agences, notamment par le biais d'exigences plus strictes en matière d'agrément et de divulgation et d'un mécanisme d'appel et de contestation des notations ;

g) Appeler à la réforme de l'architecture financière mondiale de façon que cette dernière mobilise mieux les financements pour le climat et le développement et réponde mieux aux besoins des pays les moins avancés et des pays à revenu intermédiaire, notamment en améliorant la représentation des pays africains dans les organes de décision ;

h) Mettre à jour ou réviser les stratégies nationales en matière de climat, de biodiversité et de nature, les plans d'action et les objectifs nationaux, conformément aux accords internationaux, notamment le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal et l'Accord de Paris.

## **B. Renforcement des investissements du secteur privé dans la croissance verte**

60. Pour soutenir le financement du secteur privé, les membres de la CEA sont encouragés à :

a) Collaborer avec les banques de développement, les gouvernements et les parties prenantes du secteur privé pour élaborer et mettre en œuvre des mécanismes de financement vert ;

b) Élaborer des cadres juridiques et réglementaires pour créer un environnement propice au financement du secteur privé, notamment par la mobilisation de capitaux institutionnels ;

c) Adopter des mesures d'incitation non monétaires pour réduire les coûts et les risques d'investissement, y compris des garanties accordées par le secteur public et des financements mixtes pour les projets d'infrastructure ;

d) Soutenir la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises en renforçant les marchés des capitaux et les bourses nationales et régionales, en fournissant des solutions de financement numérique et en les intégrant dans les chaînes de valeur régionales par le biais de l'Accord portant création de la ZLECAf.

## **C. Autres instruments financiers innovants**

61. Les membres de la CEA sont encouragés à :

a) Défendre les priorités africaines dans la mise en œuvre du Programme de relance vert pour l'Afrique<sup>55</sup> :

i) En améliorant la qualité de l'air, la gestion des produits chimiques et des déchets, et en promouvant l'économie circulaire ;

ii) En renforçant la conservation de la biodiversité et en luttant contre le commerce illégal d'espèces sauvages ;

iii) En revitalisant l'écotourisme et l'économie de la biodiversité ;

---

<sup>55</sup> Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, Mise en œuvre du Programme de relance vert pour l'Afrique : Note du secrétariat, document AMCEN/18(II)/3.

- iv) En luttant contre la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse ;
  - v) En renforçant l'action climatique ;
  - vi) En investissant dans l'économie bleue ;
  - vii) En développant l'agriculture intelligente face au climat et les systèmes de sécurité alimentaire ;
  - viii) En soutenant la gestion durable des forêts ;
  - ix) En améliorant la conservation et l'utilisation de l'eau ;
  - x) En investissant dans les énergies renouvelables ;
  - xi) En développant des villes intelligentes et en promouvant l'urbanisation verte ;
  - xii) En renforçant les technologies de l'information et de la communication ;
- b) Lancer des plans nationaux pour activer les marchés volontaires du carbone, faire évoluer les développeurs et les fournisseurs de projets africains, et accroître les capacités africaines pour suivre, rendre compte, valider et vérifier les activités des projets qui génèrent des crédits de carbone.

## **D. Coopération régionale et mondiale**

62. Les membres de la CEA sont encouragés à :

- a) Élargir les moyens de mise en œuvre du Programme de relance vert pour l'Afrique et du Plan d'action pour la relance verte afin de garantir l'accès universel à l'énergie et d'accélérer les transitions énergétiques justes, notamment en tirant parti des minerais essentiels ;
- b) Mettre à profit les filets de sécurité financière, tels que le Conseil de stabilité financière du Groupe des 20 et le Fonds fiduciaire pour la résilience et la viabilité du FMI, pour renforcer la résilience face aux chocs ;
- c) Accroître la capacité de prêt des banques régionales et multilatérales de développement en augmentant leur capitalisation, notamment en accroissant le capital exigible, en recourant à des garanties, en optimisant les bilans et en appliquant des critères de prêt souples, comme les emprunts sur le marché sur la base des fonds propres.

## **E. Autres questions politiques à prendre en considération**

63. Les sujets et les questions ci-après pourront faire l'objet de débats :

- a) Quels sont, selon les pays africains, les problèmes les plus urgents pour faire face aux chocs climatiques et économiques et pour renforcer la résilience ?
- b) Quelles mesures les pays africains mettent-ils en place pour faire face aux contraintes de la dette ?
- c) Quelles devraient être les priorités des pays africains pour accroître considérablement le financement du secteur privé ? De quel type de soutien technique les gouvernements ont-ils besoin ?
- d) Quelles mesures les pays africains mettent-ils en œuvre pour développer les marchés du carbone et les obligations environnementales, sociales et de gouvernance ?

e) De quel type d'appui technique les gouvernements ont-ils besoin pour mobiliser le financement de la lutte contre le changement climatique ?

f) Quels sont les changements proposés aux cadres politiques qui trouvent un écho favorable dans les pays africains ? Quelles sont les expériences et les enseignements tirés des réformes déjà mises en œuvre ?

g) Pourquoi le capital naturel est-il important pour la croissance économique ? Qui bénéficie de l'utilisation des ressources naturelles ? Quels sont les effets sur l'environnement et sur d'autres secteurs de l'économie ?

h) Dans le contexte du débat « au-delà du PIB », comment la valeur des ressources naturelles et des services écosystémiques peut-elle être mieux intégrée dans les comptes nationaux des pays africains ? Qu'est-ce qui constitue la richesse d'une nation, si l'on considère les comptes du capital naturel ?

i) Comment l'utilisation d'outils de comptabilité des ressources naturelles dans la planification du développement national peut-elle améliorer la marge d'action budgétaire des pays africains ?

-----